

Réunion du 2 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

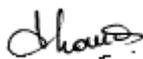
**N° CP/2013/931 - Unités territoriales d'action médico-sociale (UTAMS) - 4611  
Convention de partenariat en faveur des jeunes de 16 à 25 ans  
"perdus de vue"**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de partenariat (et son annexe) à intervenir avec la Mission locale de MOLSHEIM dans le cadre du Plan régional pour des expérimentations d'actions en faveur des jeunes de 16 à 25 ans "perdus de vue".

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention au nom du Département, convention établie pour la période du 1er novembre 2013 au 31 décembre 2014 et reconductible tacitement.

Elle désigne en outre le chef de service de l'Unité territoriale d'action médico-sociale (UTAMS) de MOLSHEIM et le responsable d'équipe territoriale pour participer respectivement au comité de pilotage et au comité technique de la convention.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131202-82365-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 06/12/13